

Les organes de la Banque européenne d'investissement

Source: La Banque européenne d'investissement, l'institution financière de l'Union européenne- Luxembourg: Banque européenne d'investissement [Prod.], Décembre 2000. Banque européenne d'investissement, Luxembourg. - VIDEO (00:56, Couleur, Son original).

Copyright: (c) Banque européenne d'investissement

URL: http://www.cvce.eu/obj/les_organes_de_la_banque_europeenne_d_investissement-fr-e5fe9e2d-141d-40c3-a0c6-eda03eac7687.html

Date de dernière mise à jour: 21/10/2012

Les organes de la Banque européenne d'investissement

Les décisions de financement de la BEI sont prises par le Conseil d'administration. Composé de vingt-cinq administrateurs nommés sur proposition des États et de la Commission européenne, le Conseil d'administration prend toutes les décisions de prêt, de garantie et d'emprunt. Les décisions de prêt et d'emprunt ainsi que l'orientation de la politique de crédit sont préparées par le Comité de direction qui est l'instance de gestion quotidienne des opérations de la Banque. L'organe suprême de la BEI est le Conseil des gouverneurs composé des ministres des Finances de chacun des États membres de l'Union européenne. Les gouverneurs approuvent les comptes, décident des augmentations de capital et déterminent les axes de la politique de la Banque.